

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5115/132

OBJET

ANNEXE

Copie expédiée le 29-2-1909

NOTES

Bruxelles, 29-2-1909

A

Van Velthem

B. Siebold

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d... qui... l'objet de...

C... ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pour être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veillez agréer, M..., l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 6² ^{juin} 1907

SECRETARIAT.

N^o 5115/132

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 7² ^{juin} 1907

A M Van Velthem .

88 B de Sulpis //

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la Commission Directrice examinera volontiers
en vue de

acquisition éventuelle pour les collections de l'Etat,

que vous signalez à son attention par votre lettre
du s'il vous convient

de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi au
Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n^o 9.

Cet envoi devra, M....., avoir lieu, le
cas échéant à vos frais, risques et périls et sans
qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'Administration
des Musées, aucune sorte d'engagement ou de res-
ponsabilité.

Il sera utile dans l'occurrence, d'indiquer le prix
que vous demandez de l'ouvrage présenté.

Veillez agréer, M....., l'assurance de
notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

LE SECRÉTAIRE,

VITRIFIED CLAY CONDUITS

J.-B. VAN VELTHEM AINÉ
BRUXELLES

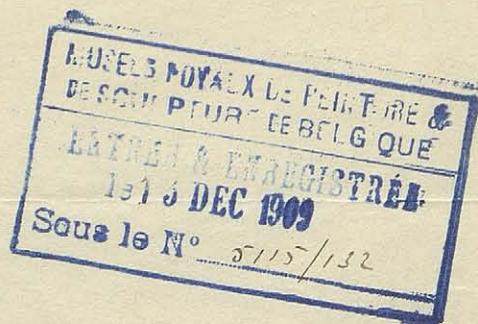
TÉLÉGRAMMES : VANVELTHEM BRUXELLES

A. B. C. CODE 5TH ÉDITION

BRUXELLES, LE 10 décembre 1909.

66, BOULEVARD LÉOPOLD II

TÉLÉPHONE 7140



Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous informer en réponse à votre honorée lettre du 6 courant, que j'ai fait porter cet après-midi au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée 9, les deux tableaux dont je vous entretenais dans ma lettre du 4 ditte.

Le prix auquel je les céderai est de frs. Quinze mille francs pièce, néanmoins j'accepterai en l'occurrence une offre raisonnable que vous me feriez.

Dans l'attente de vos bonnes nouvelles, je vous présente, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Secrétaire des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture de Belgique.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE

et de
SCULPTURE
DE BELGIQUE

—
—
—
SECRÉTARIAT

5115/132

Bruxelles, le 28 décembre 1908

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de
la Commission directrice n'a pas été
favorable à l'acquisition pour les
collections de l'Etat, des tableaux qui
faisaient l'objet de votre lettre du
10 courant

Ces ouvrages que nous tenons
Monsieur, à votre disposition, pourront
être retirés au Palais des Beaux-Arts,
rue du Musée n°9, contre la remise d'un
récépissé accompagné de la présente.

Veillez agréer, Monsieur l'assu-
rance de notre considération distin-
guée

Le Secrétaire

F. Gevaert

* MEMORANDUM *

J.-B. VAN VELTHEM Aîné
BRUXELLES-NORD

TÉLÉPHONE 7140

CE
86, BOULEVARD LÉOPOLD II

M

Reçu en retour, les deux vols soumis
à la Commission directrice de Musées Royaux; dont
fait mention une lettre du 10 décembre 1909

Mourou

ce 14/2/10